

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

**Membres  
du Bureau Communautaire**  
**Titulaires** : 27  
**Membres présents** : 17  
**Membres représentés** : 2  
**Votants** : 19  
**Date de la convocation**  
22 novembre 2022

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX, le 28 novembre 2022 à 18 H 30, le Bureau Communautaire convoqué légalement, s'est réuni au Pôle administratif de la CCALN à Ailly-sur-Noye, sous la présidence de **Monsieur DOVERGNE Alain**

● Etaient présents les Vice-Présidents et Conseillers Communautaires Délégués :

Mesdames BERTOUX Julia, PREVOST Anne-Marie, DOUAY Sonia

Messieurs DOVERGNE Alain, SURHOMME Alain, DURAND Pierre, MOURIER Francis, VAN DE VELDE Michel, BOUCHER Michel, LEROY Jean-Maurice

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Messieurs BEAUMONT Joël, LESCUREUX André, VERONT Fabrice, DUTILLEUX Olivier, VAN OOTEGHEM J. Michel, LEVASSEUR Roger, CHANTRELLE Brice

● Disposaient d'un pouvoir :

M. DURAND Pierre de Mme PATRICE-BOURDELLE Christine, M. BOUCHER Michel de MAROTTE Philippe

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames RAMON Marie-Gabrielle, PATRICE-BOURDELLE Christine, RIHET Anne, PERONNET, Fabienne

Messieurs LAMOTTE Dominique, CAPELLE Hubert, DELANAUD Stéphane, MAROTTE Philippe, TOURNIQUET Gautier, WABLE Vincent

**OBJET : CHARTE DE PARTENARIAT FRANCE SERVICES ET SERVICE PUBLIC DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI (SPIE)**

***Rapport de Madame BERTOUX Julia, Vice-Présidente en charge de l'Action Sociale***

Le Service Public de l'Emploi et de l'Insertion (SPIE) repose sur des engagements de collaboration pris par l'ensemble des acteurs du champs social et de l'emploi. Son objectif final est le retour à l'activité des personnes sans activité professionnelle afin de leur permettre de sortir durablement de la pauvreté par un suivi sur mesure et une coordination amplifiée des partenaires.

Concrètement les objectifs du SPIE reposent sur 4 grandes orientations :

- SIMPLIFIER les démarches et les différentes étapes pour les personnes jusqu'au retour à l'emploi, grâce à la connexion entre les partenaires et grâce à une approche globale. Quel que soit l'interlocuteur initial, ce sera le bon interlocuteur ;
- ACCÉLERER le retour à l'activité en proposant des rendez-vous et des accompagnements dans un délai raccourci et en renforçant la coordination et les échanges entre les différents intervenants pour que la personne n'expose qu'une seule et unique fois sa situation ;
- RÉVELER des envies, des ambitions mais aussi des talents et permettre aux personnes de rebondir vers de nouveaux métiers en combinant ainsi offre et demande d'emploi ;
- ACCOMPLIR en accompagnant les personnes vers la réussite de leur projet professionnel en ayant levé tous les freins.

La Communauté de Communes Avre Luce Noye soucieuse de répondre au mieux aux besoins des habitants sur son territoire, en cohérence avec l'ouverture de ses Espaces France Services et afin d'accroître le partenariat déjà existant avec les partenaires de l'Insertion et de l'Emploi, participe depuis septembre 2022 à l'expérimentation du SPIE sur le territoire Somme Santerre.

Les agents de l'Espace France Services de Moreuil ont été formés (3 jours) avec l'ensemble des partenaires à un socle de « culture commune SPIE ». Elles interviennent, après orientation des partenaires, sur le premier axe : simplification des démarches.

La convention ci-jointe a pour objet de formaliser la participation de la Communauté de Communes Avre Luce Noye et plus particulièrement de l'Espace France Services de Moreuil à cette expérimentation SPIE.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau communautaire :**

- Approuve la convention de partenariat SPIE ci-annexée ;
- Autorise le Président, le 1er Vice-Président et la Vice-présidente en charge de l'Action sociale à signer la convention et les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le 28 NOVEMBRE 2022  
à Ailly sur Noye

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le... 30/11/2022

Affiché le ... 30/11/2022



Le Président,

Alain DOVERGNE

## Charte de partenariat France Services Moreuil et Roye et Service public de l'insertion de la Somme (SPIE)

### Entre

L'État, représenté par Monsieur Étienne STOSKOPF, Préfet de la Somme

### Et

Le Département de la Somme, faisant élection de domicile en l'Hôtel des Feuillants, sis 53 rue de la République à Amiens,  
représenté par Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil départemental de la Somme,  
agissant en vertu d'une délibération de la Commission permanente en date du 19 septembre 2022  
ci-après dénommé « le Département »

### Et

France Services de Moreuil, représenté par Monsieur Alain DOVERGNE, Président de la Communauté de communes Avre Luce Noye

### Et

France Services de Roye, représenté par Monsieur Franck SERREAU, Directeur régional La Poste Picardie

**Il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

### Préambule

La création du **Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE)** annoncée par le Président de la République dans le **cadre de la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté**, a donné lieu à une concertation nationale lancée en septembre 2019.

La réponse conjointe (État/Département) à l'appel à projet du SPIE de la Somme a été retenue par le Ministère du Travail fin février 2020 parmi 14 lauréats, pour une expérimentation qui sera prolongée jusqu'au 31 décembre 2022. Le territoire d'expérimentation retenu est l'ensemble du territoire d'action sociale Somme Santerre, au regard des critères de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

Le SPIE repose sur des engagements de collaboration pris par l'ensemble des acteurs du champ social et de l'emploi (Convention partenariale et lettres d'engagements votées lors de la session du Conseil départemental du 18 octobre 2021), appelé consortium. Son objectif final est le retour à l'activité (emploi et formation) des personnes sans activité professionnelle, afin de leur permettre de sortir durablement de la pauvreté par un suivi sur-mesure et une coordination amplifiée des partenaires.

Le SPIE implique une organisation territoriale adaptée, dépassant le fonctionnement des institutions « en silo », pour être plus efficace dans l'accompagnement des publics.

Le SPIE doit donc **être en capacité de répondre à de multiples défis** qui se sont posés ces dernières années **en matière d'insertion et d'accès à l'insertion professionnelle** notamment: cloisonnement et morcellement des compétences, illisibilité des parcours des personnes et des offres de services, renvoi du bénéficiaire d'un point à un autre, lien ténu entre la prise en charge sociale et professionnelle, participation du bénéficiaire faiblement ou pas pris en compte dans la construction de parcours.

Enfin, le SPIE s'appuie sur un plan d'actions spécifique au territoire et coproduit avec les partenaires de l'insertion, de l'emploi, de la formation ainsi que les milieux économiques. Parmi les actions retenues dans le cadre du SPIE de la Somme, figure la **création d'un véritable réseau d'accueil du SPIE** reposant sur une garantie de qualité.

**Avec le déploiement des France services, des logiques de mutualisation** sont par ailleurs à l'œuvre avec l'objectif de donner accès, dans un même lieu, à une large palette de services définie dans un cahier des charges national.

**Consolider le réseau d'accueil territorial nécessite, en premier lieu, de conforter les logiques de travail en réseau et de dépasser les cloisonnements persistants**, afin d'accélérer le parcours des personnes. Cela permet d'apporter de la simplicité et de la lisibilité dans les modalités de prise en charge. Autrement dit, passer de la « collaboration » (faire avec) à la « coopération » (agir ensemble), conformément aux principes inhérents au SPIE. Ainsi, les France services ont vocation à être mis en connexion avec les autres acteurs et participent à cette **dynamique de réseau recherché**.

Enfin, la présente charte partenariale s'inscrit dans le cadre plus large d'une stratégie d'implication des services du Département dans les France services qui a déjà pris forme avec la coopération entre quelques France Services et la MDPH (accueil territorialisé), et de ceux de l'État avec la Ddets en particulier.

### **Article 1- Objet de la charte**

**Dans le cadre de l'expérimentation, 2 France services sont concernées : Moreuil et Roye.**

**L'expérimentation s'appuie donc sur** la consolidation du réseau France services qui fait écho aux volontés du Gouvernement de rapprocher le service public des usagers au plus près des territoires, en particulier dans les zones rurales et les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Piloté par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, le réseau des structures labellisées « France services » regroupe sur leurs sites plusieurs administrations et services dans une logique de guichet unique : santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi, accompagnement au numérique...

Par cette expérimentation les France services sont dès lors considérées comme étant pleinement actrices du SPIE.

### **Rôle des chargés d'accueil et périmètre d'intervention :**

Concrètement, les personnes chargées de l'accueil peuvent orienter les personnes vers un interlocuteur « SPIE » pour éviter les multiples renvois. L'un des enjeux est en effet de pouvoir, lorsqu'une personne se présente et en fonction de l'expression de ses besoins, la capter et la raccrocher au SPIE. En ce sens, les France services peuvent aider à amorcer une entrée dans le parcours SPIE.

Pour ce faire, les personnes chargées de l'accueil doivent s'approprier un premier niveau de renseignement sur l'existence, les objectifs du SPIE et son fonctionnement général et ainsi fournir à l'usager les informations nécessaires. Les agents d'accueil devront avoir connaissance de l'intérêt et des bénéfices procurés par le SPIE.

Il est entendu que les chargés d'accueil ne peuvent, en l'état de la charte nationale d'engagement France services, établir le diagnostic socio professionnel.

### **Les publics visés par le SPIE :**

- les bénéficiaires du revenu de solidarité active
- les bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique
- les jeunes ni en études, ni en formation, ni en emploi
- les demandeurs d'emploi longue durée et très longue durée
- les travailleurs bénéficiant d'une reconnaissance de travailleur handicapé
- les personnes bénéficiaires d'une protection internationale
- les jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance

### **Article 2- offre de service SPIE**

**Le bouquet de service du SPIE a vocation à compléter celui de Pôle emploi au sein des France services.** Ce dernier accompagne toute personne qui se rend dans une maison France services dans ses démarches de la vie quotidienne en facilitant l'accès aux outils numériques.

Concrètement l'agent de l'accueil délivre une information générale ou personnalisée de "premier niveau" (inscription à Pôle emploi, accès aux sites pôle-emploi.fr, Emploi Store, ...) et met à disposition la documentation. L'opérateur peut orienter vers l'agence la plus proche, vers d'autres partenaires et facilite ainsi la mise en relation.

Dans le cadre du SPIE, la perspective sera à terme d'intégrer le bouquet de services du Département aux France services, mais uniquement sous l'angle de la cohésion sociale et du logement dans un premier temps afin d'étoffer le volet insertion - emploi des France Services déjà représenté notamment par Pôle Emploi : connaissance des aides financières, allocation RSA, aides spécifiques...

#### **Exemples d'accompagnements habituellement proposés :**

- je déclare mes revenus
- j'établis mon permis de conduire ou ma carte d'identité
- je demande une aide (allocation logement, RSA)
- je cherche un emploi
- je cherche à rembourser mes soins
- je prépare ma retraite
- je fais face à un litige ou un conflit
- j'attends un enfant

#### **Exemples d'accompagnement complémentaire amenés avec le SPIE :**

- je rencontre plusieurs difficultés qui entravent mon retour vers l'activité (mobilité, garde d'enfant, santé) et je n'arrive pas à identifier qui s'en occupe
- je suis en situation d'endettement, je souhaiterais bénéficier de conseils
- je cherche à être accompagné pour retrouver un emploi ou une formation
- j'ai des demandes à faire pour mon logement
- J'ai entre 16 et 30 ans, je suis ni en étude, ni en emploi, ni en formation, puis-je être accompagné et comment ?
- Je suis en situation de handicap et je souhaiterais être aidé pour accéder à l'emploi ou à la formation

### **Article 3 – Engagements des différentes parties prenantes et moyens d'accompagnement prévus**

#### ***Engagements réciproques:***

Engagements de l'État :

- ✓ **Tutorat au sein des 2 France services** par un chargé de mission Ddets, en complémentarité de la formation à une culture commune: compréhension du SPIE et accompagnement à la montée en charge des chargés d'accueil à raison d'1/2 journée par semaine pendant 1 mois dès l'installation du projet
- ✓ Il pourra être formulé des propositions visant à renforcer ou à ajuster le cas échéant les modalités de mise en œuvre pratique

Engagements du Département:

- ✓ **Prise en compte des agents d'accueil France services au titre de leur participation à la formation culture commune SPIE en partenariat avec le CNFPT**, prévue en automne 2022
- ✓ Intégrer les 2 France Services au **portail SPIE** hébergé sur le site du Département, outil à l'attention des professionnels. Ce portail aura vocation à être remplacé par DORA au cours du dernier trimestre 2022. Il s'agit d'un service public numérique gratuit dont l'objectif est de réduire le délai de l'insertion vers l'emploi durable en rendant visibles et mobilisables les

services permettant de lever les freins périphériques. Les structures peuvent ainsi référencer leur offre de service.

Engagements communs de L'État et du Département:

- ✓ Définition de parcours usagers type
- ✓ Mises à disposition au sein des 2 France services de fiches avec les coordonnées directes pour mises en relation directe usager/personne en charge de l'accompagnement si problématiques rentrant dans le cadre du SPIE est détectées lors de l'accueil au guichet
- ✓ Mise en réseau avec les partenaires en tant que de besoin, notamment pour faciliter l'interconnaissance des offres respectives

Engagements des France Services :

- ✓ Les 2 France services peuvent proposer des **ateliers collectifs** aux bénéficiaires du SPIE ou les **accompagner individuellement sur le champ du numérique**

#### **Article 4 : durée de la charte**

La charte entre en vigueur à compter de sa signature jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2023.

La présente charte pourra à tout moment faire l'objet de modifications par voie d'avenants signés par les parties cocontractantes.

Elle est reconduite par tacite reconduction. En cas de refus par l'une ou l'autre des parties, la charte peut faire l'objet d'une dénonciation dans un délai de prévenance raisonnable de 3 mois.

#### **Article 5- Cas de conflits majeurs**

En cas de litige né de l'interprétation et/ou de l'exécution de la charte, les parties font leurs meilleurs efforts pour aboutir à un accord amiable conforme à l'esprit partenarial de leurs relations.

#### **Article 6 – Dispositifs de suivi et d'évaluation de la charte**

Le pilotage et suivi de l'expérimentation est envisagé à plusieurs niveaux : un suivi territorial, et un suivi départemental en COPIL France services.

Concernant le suivi territorial, les services de L'État, le Département (Direction de la cohésion sociale et du logement) et les deux France services se réuniront deux fois par an pour analyser la mise en œuvre de la charte et proposer les aménagements utiles. Seront en particulier examinés le nombre de fréquentations en rapport avec les problématiques concernées par le SPIE.

Au sein des COPIL France services organisés par la Préfecture, cette expérimentation fait l'objet d'un point de présentation au réseau. Ce point régulier est l'occasion d'alimenter une réflexion globale sur l'adaptation de l'offre en fonction de besoins émergents observés sous l'angle du SPIE, et de pouvoir capitaliser entre pairs.

La prise en compte de la parole de l'utilisateur lors de la phase d'évaluation pourra être recueillie et capitalisée via un questionnaire conforme aux réglementations en vigueur dites RGPD. La demande de retour de l'utilisateur fait en effet partie du processus d'amélioration continue.

#### **Article 7 – Dispositifs de communication**

Les différents signataires de cette charte organiseront et coordonneront, en complémentarité, les opérations de communication, notamment vis-à-vis de la presse.

Ils pourront mobiliser leur service communication par exemple, ou témoigner sur le projet selon différentes modalités :

- Sites , twitter et Facebook, de la Préfecture de la Somme et du Département
- National (DGEFP/DGCS): témoignage « 1800 secondes SPIE », témoignage lors du groupe de travail « la conduite de changement », l'Infolettre SPIE et/ou sur la communauté de l'inclusion...
- Sur le site de l'ANCT
- Communication locale : CCAS, mairies, partenaires ...

Fait à Amiens, le 24 octobre 2022

Le représentant de l'État

Le Préfet de la Somme

Étienne STOSKOPF

Le représentant du Département de la Somme

Le Président du Conseil Départemental de la Somme

Stéphane HAUSSOULIER

Le représentant de France services de Roye  
Monsieur Franck SERREAU, Directeur régional La Poste Picardie

  
Franck Serreau  
Directeur de la Branche Grand Public et Numérique  
de Picardie  
BRANCHE GRAND PUBLIC ET NUMÉRIQUE  
DE PICARDIE

Le représentant de France Services de Moreuil,  
Monsieur Alain DOVERGNE, Président de la  
Communauté de communes Avre Luce Noye

  
